

Référent en médiation professionnelle et qualité relationnelle

RS6946 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	315, 332
Formacode(s)	33020, 44035, 33049, 15034
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	18/12/2024
Date d'échéance	18/12/2026

Certificateur(s)

ECOLE PROFESSIONNELLE DE LA MEDIATION ET DE LA NEGOCIATION · SIRET : 45117676200040

ECOLE PROFESSIONNELLE DE LA MEDIATION ET DE LA NEGOCIATION · SIRET : 45117676200057

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification concerne les activités relatives à la prévention des risques relationnels, à la médiation et à la négociation pour aboutir à la formalisation d'accords. Elle permet d'intervenir dans tous les champs de la médiation et apporte des compétences méthodologiques et relationnelles nécessaires à la conduite d'une activité de médiation professionnelle déontologique.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Poser le cadre de la médiation professionnelle en rédigeant la lettre de mission d'une médiation, en présentant sa posture de médiateur et les modalités pratiques de la mission, dans le respect de la confidentialité des parties prenantes et du CODEOME afin de garantir le déroulé de l'intervention dans des conditions déontologiques et éthiques.

Analyser la demande individuelle ou collective de médiation en recueillant les indicateurs de l'état des relations entre les parties prenantes ou au sein de l'organisation, en réalisant des entretiens individuels avec l'initiateur de la demande et chaque partie prenante, en distinguant les rôles des acteurs intervenant habituellement sur les situations de problématique relationnelle (psychologues, DRH, juristes, préventeur...), en anticipant les aménagements potentiels à réaliser pour les personnes en situation de handicap, afin de préconiser un plan d'action adapté au besoin de la médiation professionnelle.

Élaborer un plan d'action en renseignant les différentes étapes et leur durée, en anticipant les interactions avec des acteurs tiers (avocat, huissier, notaire, juge...), en prenant en compte le cadre particulier de certaines médiations (consommation, judiciaire, familiale), en anticipant les aménagements potentiels à réaliser pour les personnes en situations de handicap, afin de permettre la conduite des actions appropriées à la situation.

Promouvoir la qualité relationnelle en organisation en concevant une documentation adaptée à la définition de la qualité relationnelle au travail, en formalisant un dispositif d'anticipation des difficultés relationnelles, en organisant et en animant des réunions d'information et des ateliers pédagogiques afin de sensibiliser le public concerné et d'accompagner l'amélioration de la qualité relationnelle au travail.

Conduire un entretien individuel de médiation professionnelle en favorisant l'expression de la motivation de la posture conflictuelle de chaque partie, en anticipant les obstacles éventuels à la résolution du conflit, en synthétisant les points de vue des parties et les solutions proposées via les techniques de formulation adaptées, en recherchant l'appropriation par les parties prenantes des attendus, enjeux et intérêts de chacun, en promouvant la recherche de solutions contributives à la réussite de l'accord pour chacun afin de faciliter l'échange sur les points de vue et de parvenir à une entente pérenne.

Animer une réunion de médiation professionnelle en dressant un bilan à partir de l'analyse de la situation relationnelle individuelle ou collective passée, en effectuant un inventaire de l'existant (aspects techniques et affectifs) de la relation, en mobilisant la méthodologie d'ingénierie relationnelle appropriée, en adoptant une posture de distanciation afin d'aider les parties à se positionner et de faire émerger un consensus autour d'un projet dans un objectif d'amélioration de la qualité relationnelle.

Formaliser un accord entre les parties prenantes en produisant un ou des documents stipulant l'entente des parties, en s'assurant de leur validation, en définissant le rapport à la confidentialité, dans la perspective de la pérennité de l'entente, fondée sur l'altérité afin de clore la prestation.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de médiation est notamment encadrée par les textes suivants

:

- l'article 131-1 et suivants du code de procédure civile ;
- la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle ;
- la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice ;
- le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Attester d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle et posséder un projet professionnel en lien avec une activité de médiation.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Un médiateur professionnel indépendant ou salarié, président de jury

Un médiateur professionnel membre du comité scientifique, homme/femme selon afin de garantir la parité

2 professionnels extérieurs à l'organisation

Base légale

Date de décision	18/12/2024
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	18/12/2026
Date de dernière délivrance possible	17/06/2027

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	136	—	—	—
2021	165	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS2669

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6946/>

Où se former

Formations référencées	7
Organismes	1
Régions couvertes	5
Prix indicatif	3 490 € – 4 690 €
Durée	80 – 112 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	130
Parcours menés à terme	90
Taux d'achèvement	69 %
Période	02/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	146
Montant total engagé	761 334 €
Coût moyen par dossier	5 215 €
Durée moyenne	111 h
Période	01/2025 – 08/2026
France compétences	65 %
Reste à charge titulaire	24 %
France Travail	6 %
Entreprise	4 %
OPCO	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.